

| | | |
|---|--|--------------------------|
| Mairie de PASSENANS | Compte rendu du conseil municipal | Mercredi 2 décembre 2020 |
| Présents : Mme Maryline BERGER, Mme Isabelle CUVILLIER, Mme Bénédicte MAURISSE, M. Daniel CHEBANCE, M. Pierre-Henry COULON, M. Pascal DECURNINGE, M. Yves FAIVRE, M. Xavier MAROTTE, M. Michel TROSSAT, M. François-Xavier VIARD, M. Jean Baptiste WARGNIER. | | |
| Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE. | | |

Le conseil municipal, légalement convoqué le 26 novembre deux mille vingt, s'est réuni le mercredi deux décembre deux mille vingt.

Le quorum étant atteint, le maire, M. Michel TROSSAT, ouvre la séance à 18h30.

Ordre du jour :

1. Présentation Projet Eolien par Eolfi
2. Approbation compte rendu du 10 novembre 2020
3. Modification des indemnités du Maire
4. Modification du CDD de l'agent technique communal avec ouverture et fermeture de poste
5. Evolution de carrière concernant la secrétaire de mairie
6. Niveau de rémunération Agent Technique à temps partiel
7. Circulation route du belvédère
8. Délibération travaux Enedis
9. Validation du devis City Park de Casal Sports
10. Validation devis Plateforme
11. Modification du plan parking rue de la Fontaine
12. Frais scolaires Ecole Saint-Lothain
13. Eclairage public Gare de Passenans
14. Dégradation suite sécheresse
15. Questions diverses

1. Présentation projet éolien par Eolfi

Mme Grenet, chef de projet éolienne de la société EOLFI, nous a fait une présentation sur les possibilités de création d'un parc éolien sur notre commune.

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille propose une réunion de travail avec tous les maires afin d'harmoniser le niveau d'information de chacun et d'engager une réflexion à l'échelle du territoire.

2. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du mardi 10 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Modification des indemnités de fonction du Maire

Proposition du Maire de passer de 21,68 % à 15,44 % de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique soit 600.46€ brut.

Adopté à l'unanimité

4. Modification du CDD de l'agent technique communal avec ouverture et fermeture de poste.

Fermeture du poste d'agent technique communal.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de première classe sur base indiciaire 460.

Adopté à l'unanimité

4. Évolution de carrière de la secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie donne satisfaction et s'investit beaucoup.

Proposition de la passer stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2021 en vue d'une titularisation dans la fonction publique territoriale.

Adopté à l'unanimité

Rémunération : reprise de l'ancienneté, adjoint administratif à l'indice brut majoré 330.

Adopté à l'unanimité

5. Niveau de rémunération du poste d'adjoint technique communal à temps partiel

Le contrat de travail du nouvel employé communal à temps partiel pourrait évoluer dans le cadre d'une mutualisation des moyens avec d'autres communes ou la communauté de communes ; le contrat à ce moment-là pourrait évoluer et aller jusqu'à 35 heures.

Adopté à l'unanimité

Dans le cas de l'embauche de M. Patrick PETITJEAN, le Conseil Municipal envisage un salaire brut à 1780,69 € sur 35 h soit 571,25 € par mois. L'embauche se ferait sur un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour tenir compte de l'ancienneté et la technicité de l'agent.

Adopté à l'unanimité

6. Circulation route du Belvédère

Différents courriers de la route du Belvédère nous alertent et insistent sur les dangers, pour les piétons et riverains, de la circulation route du Belvédère.

Le Conseil Municipal demande le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération.

Le maire adressera un courrier au Président du Conseil Départemental accompagné des courriers reçus.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération travaux ENEDIS

Travaux d'enterrement d'une ligne 20 000 volts commençant sur le parking de la mairie depuis le relais Enedis existant.

Le maire précisera dans la convention que l'entreprise qui effectuera les travaux devra veiller à ne pas endommager le réseau téléphonique qui traverse le parking et à remettre en état le parking qui a été remis à neuf au printemps 2020.

Adopté à l'unanimité

8. Validation devis city-park CASAL SPORTS

Nouveau devis proposé de Casal-Sports pour un montant de 37 771,80 € TTC (ce devis ne comprend pas l'option "portillon latéral" qui n'a pas été retenue)

Pour : 10 contre 1 abstention 0

9. Validation devis plateforme

TLM (13 900 €) et Eiffage (10 100 €).

Adopté à l'unanimité

10. Modification plan parking rue de la Fontaine

Aménagement de l'angle du parking, pavés (gris clair) posés sur lit de béton et pavés (gris foncé) pour délimiter les 8 places.

Les propriétaires sont convoqués pour le bornage le 14 décembre.

11. Frais scolaires école Saint-Lothain

| Année scolaire | 2019/2020 |
|---|--------------------|
| Effectif total | 56 |
| Dont maternelle | 31 |
| ATSEM (pour les effectifs maternelle) + BUS | 25 799,96 € |
| Ménage des locaux | 5 785,60 € |
| Autres frais | 12 771,06 € |
| TOTAL | 44 356,62 € |

| Élèves de Passenans scolarisés à Saint-Lothain | 2019/2020 | | |
|--|-----------|----------|--------------------|
| | Nombre | Coût | Coût total |
| Coût par élève | 14 | 331,37 € | 4 639,17 € |
| Coût supplémentaire pour maternelle | 9 | 832,26 € | 7 490,31 € |
| TOTAL Passenans | 14 | | 12 129,48 € |

Adopté à l'unanimité

12. Éclairage public gare de Passenans

L'éclairage public de la gare de Passenans ne fonctionne plus.

La société Eiffage propose un éclairage à LED pour un montant de 848,71 €TTC.

Le devis est accepté à l'unanimité.

13. Dégradations suite sécheresse

La commune de Passenans a la possibilité d'engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La sécheresse 2020 est susceptible d'avoir provoqué ou aggravé des dommages sur les habitations de notre village.

Les habitants doivent faire une première démarche auprès de leur assureur. Si cela relève de la garantie « catastrophes naturelles », les habitants doivent se signaler à la mairie (**avec copie de la réponse de l'assureur**). La mairie enclenchera alors la déclaration auprès des services de l'état.

Les demandes devront être déclarées en mairie **avant le 31 janvier 2021**.

14. Questions diverses

14.1 Bonne nouvelle pour la commune : un projet privé, respectant les recommandations du PLU, est en cours pour le terrain « Dupret » rue Tranchevie. Il y aurait à terme plusieurs habitations, des parcelles devraient être proposées prochainement à la vente.

14.2 Chemin de l'Ermitage, rue du vieux mont :

Des rappels seront faits quant au stationnement de caravanes, travaux.

Le Conseil Municipal rappellera par lettre à la personne intéressée que l'occupation du terrain public communal est interdit.

14.3 Vente de pains le samedi matin entre 8h30 et 10h. Le pain est proposé par la boulangerie de Saint-Lothain. Une habitante du village, **bénévole**, se propose de gérer ce service offert. Elle s'occupera de la gestion des commandes et de la permanence du samedi matin. Nous espérons que ce service pourra se développer à d'autres produits alimentaires.

Les commandes devant être passées le mercredi au plus tard.

14.4 Les médiathèques de la Communauté de communes Bresse Haute-Seille ont réouvert leurs portes et poursuivent le « drive ». Un travail est en cours de réflexion sur le portage des livres à domicile.

14.5 Le cabinet de soins infirmier de Passenans pratique les tests de dépistage Covid-19. À ce sujet, le Conseil Municipal invite les habitants à rester prudent et à bien respecter les gestes barrières.

Le Jura fait encore partie des départements dans lesquels le virus circule le plus.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h.

En raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des Vœux. Le maire et tous les membres du Conseil Municipal vous souhaitent, malgré les difficultés du moment de se réunir, un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le prochain conseil municipal se déroulera à huis-clos le mercredi 13 janvier 2021 à 19 h.

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : <https://passenansmairie.jimdofree.com/>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyez un courrier électronique à l'adresse : mairie.passenans@sfr.fr

Retrouvez les informations sur notre village, Passenans est sur INTRAMUROS.



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros



Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

